

Émile Brachard

L'artisan du statut

Il a donné son nom au plus célèbre rapport parlementaire concernant la profession. Le rapport Brachard est rendu le 22 janvier 1935. Rédigé au nom de la commission du travail de l'Assemblée nationale, il examine la proposition de loi d'Henri Guernut, relative au statut professionnel des journalistes. C'est à la fois un long plaidoyer pour ses confrères et un implacable réquisitoire contre les errements patronaux depuis plus d'une décennie. Bref, la force des mots emporte l'adhésion au terme d'une démonstration magistrale. Ajoutez à cela ses qualités de tacticien parlementaire et vous comprenez pourquoi Émile Brachard est le principal artisan de l'adoption unanime du statut, promulgué le 29 mars 1935.

Un tacticien parlementaire

Il participe ensuite aux modalités d'application concernant la carte de presse comme représentant du SNJ avant de siéger à la première mouture de Commission de la carte comme délégué journa-

liste à partir de 1936, aux côtés de Georges Bourdon, Georges Gombault et Stephen Valot.

Né le 29 avril 1887 dans l'Aube, Émile Brachard devient journaliste-directeur du *Petit Troyen*, « journal démocratique régional »

quotidien fondé en 1881. Il adhère au Syndicat des journalistes en 1927. Lors des élections de 1932, il se présente aux législatives et est élu député radical-socialiste de l'Aube. Loyers, questions agricoles, débits de boissons, équilibres budgétaires, chemins... Ses sujets d'intervention sont variés.

Il est réélu en 1936, toujours aussi actif à la commission du travail dont il devient vice-président. Le 10 juillet 1940, il vote les pleins pouvoirs au maréchal Pétain, avant de se retirer dans l'Aube où il décède le 31 décembre 1944. *Le Petit Troyen*, paru jusqu'en août 1944, fût quant à lui interdit pour fait de collaboration. *Libération Champagne* prenant sa suite.

A. B.



Collection SNJ

Henri Guernut

L'infatigable ligueur



Photo BNF

Si l'on retient le nom d'Émile Brachard et de son fameux rapport donnant naissance au statut des journalistes, la proposition de loi émane d'un autre député, Henri Guernut. Né dans l'Aisne en 1876, ce pur produit de l'école républicaine termine ses études à Paris. « Devenu secrétaire de l'École des Hautes Études Sociales, il y professe un cours de journalisme », rapporte Michel Hérody¹. Dans *La Revue socia-*

liste, ses « lettres à ma cousine » lui permettent d'expliquer les doctrines et mouvements politiques.

Il plaide dans les procès politiques

Adhérent de la Ligue des droits de l'Homme dès l'origine, il en devient secrétaire général en 1912. Et ce pendant 20 ans. Cet engagement entraîne une proximité évidente avec Georges Bourdon, lui-même cofondateur et dirigeant de la LDH, et aura une influence par la suite. Avocat, il ne plaide que dans des procès politiques. Journaliste, il a notamment collaboré à *L'Œuvre*, au *Progrès de Lyon*, à *La France de Bordeaux* et bien évidemment aux *Cahiers de Droits de l'Homme*. Il était également adhérent du Syndicat des journalistes.

Battu aux législatives de 1924 dans l'Aisne, Henri Guernut est élu député de l'Union des gauches quatre ans plus tard. Président d'honneur du groupe des parlementaires ligueurs, il est réélu en 1932 sous l'étiquette radicale.

Si la proposition de loi sur le statut des journalistes qu'il dépose en mars 1933 est largement « inspirée » par Georges Bourdon et le conseiller d'État Paul Grunebaum-Ballin², elle correspond à une conviction profonde d'Henri Guernut. « Il a fait sien depuis longtemps l'exigence du SNJ de reconnaître aux rédacteurs l'indépendance morale. À l'occasion de la crise du Quotidien, en 1926, il a pris parti pour que la rédaction obtienne un droit de regard sur la gestion du journal et la possibilité de se désolidariser de la direction. Il appartenait en effet à la première équipe, celle qui voulait faire un journal vertueux, enfin libre des pressions des hommes d'argent », écrit l'historien Marc Martin³.

Un an plus tard, lui échoit le redoutable honneur de présider la commission d'enquête parlementaire sur l'affaire Stavisky, à l'origine des émeutes du 6 février 1934. Ministre de l'Éducation nationale de janvier à juin 1936, il est battu aux législatives du printemps. Henri Guernut meurt en 1943.

A. B.

1. Henri Guernut (1876-1943) Un défenseur des droits de l'Homme, député de Château-Thierry.

2. Lire à ce propos l'article de ce dernier dans les Cahiers de la presse de janvier 1938.

3. Médias et journalistes de la République.